

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00621

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020-2026 - MODIFICATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 90

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 112

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,

RECU EN PREFECTURE

Le 19 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231207-D2023006210

Date de mise en ligne : 19 décembre 2023

Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à Mme Ingrid ARNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA,
M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
Mme Evelyne ORIOL, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Nadia SEMACHE,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2026 - MODIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables sur renvoi de l'article L 5211-1 du même code, le Conseil Métropolitain a adopté son règlement intérieur pour le mandat 2020-2026 par délibération du 05 novembre 2020.

Il est proposé de modifier l'article 22 du règlement intérieur portant sur les attributions du Bureau notamment les dispositions concernant les personnes autorisées à assister aux séances. Pour mémoire, les séances du Bureau ne sont pas publiques. Seuls sont autorisés à y assister les membres qui ont une voix délibérative (le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau). Le Président peut cependant inviter des personnes qualifiées sur des questions intéressant une compétence de la Métropole qui serait inscrite à l'ordre du jour, ainsi que les fonctionnaires qui en raison de leurs compétences peuvent être en lien avec les dossiers présentés.

Aujourd'hui, à la suite du renouvellement de plusieurs conseillers métropolitains dans les communes en cours de mandat, certains maires des communes membres ne siègent plus en Bureau Métropolitain.

Aussi, il est proposé que ces derniers puissent assister au Bureau en tant qu'invités. Ils ne pourront ni prendre part aux débats, ni avoir une voix délibérative.

Il est proposé de modifier l'article 22 comme suit :

« Cependant, le Président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence de la Métropole serait inscrite à l'ordre du jour. Peuvent également assister au Bureau, les fonctionnaires de Saint-Etienne Métropole en raison de leurs compétences qui peuvent être en lien avec les dossiers présentés.

Les maires des communes membres, qui ne siègent pas au Bureau métropolitain, peuvent assister au Bureau sur invitation du Président. Ils ne peuvent ni prendre part aux débats, ni participer au vote des délibérations. »

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les modifications du Règlement Intérieur.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 16 abstentions.

**Pour extrait,
La secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Laura CINIÉRI

La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Sylvie FAYOLLE